

## Une simple note introduit à l'histoire d'un chalet

1771	Payer au S <sup>r</sup> David Aubert ass <sup>r</sup> pour avoir mené une voiture d'Enulle des le Lieu au Crêtachron	1. 9. "
	Item pr 4 lambris rendu au S <sup>r</sup> Chalet	2. " "
	Item pr 4 millier Clavins	10. " "
	Pour t <sup>l</sup> oux mal Coupés	" 6. "
	Payer pour avoir regoutois le dit Chalet vieux	5. " "
	Item pour une Journée ayant replanée au dit	2 6. "
	Pour la Voiture des le Lieu au dit Chalet pr. mené 18 baudrons	3. " "
	Item fourni douze Coinis pour doubler la traiesse de la Chambre a Lit	1. 6. "
	Payer pour avoir fait faire trois Oges, rendu posé	
	Item pr 3 Journées de Chevaux pr. mené du gravier sur le grand Chemin au Vent du Lieu	28 6. "
	Payer le restat qui était de à maître Yoste pr le dit Chemin	12. "
		16. 3. "

Il est toujours agréable pour un amateur d'économie alpestre, de découvrir ces notes en rapport avec l'entretien des chalets. Elles sont certes courantes et nombreuses, et pourtant à chaque fois elles peuvent vous livrer un petit élément de plus qui permet mieux de vous introduire en observateur attentif dans le milieu.

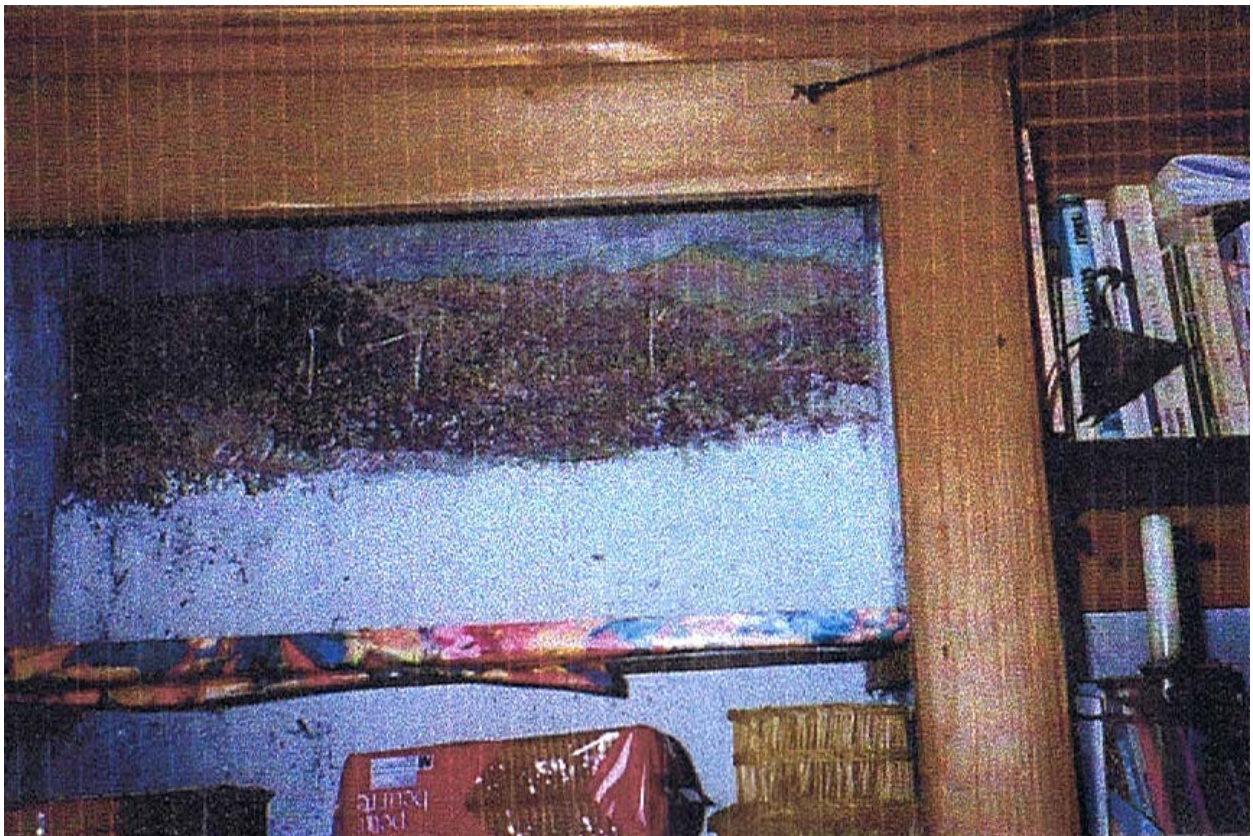
On replanchait souvent les écuries, et surtout on regoutoyait les toits, ce qui signifie contrôler l'état de ceux-ci, en encelles, et que l'on remplaçait ce qui avait lieu de l'être. Par ailleurs des toits qui ne faisaient pas une vie et que de temps à autre on était obligé de recouvrir à neuf entièrement.

Le problème des gouttières était récurant. Il y avait de plus sans cesse les chéneaux, en bois, à remplacer. Bref, l'entretien de ces bâtiments d'alpage était permanent. On a vu dans un autre chapitre les réclamations de David Golay quant à la non fermeture de deux chalets de la commune, celui de Combenoire et le sus-jacent de la Petite Tépaz

Le Crêt à Châtron Vieux, propriété de la commune du Lieu, est sans doute le plus ancien chalet de la Vallée. Certes, il a pu être retravaillé au cours des âges,

et surtout en notre XXe siècle iconoclaste sur le plan du respect des anciennes architectures – on ouvrait portes et fenêtres à tout va sans d’inquiéter d’aucune manière des pierres de taille en place –, mais dans l’ensemble il garde beaucoup de son origine, ne serait-ce que la charpente, que l’on découvrira ci-dessous. Celle-ci d’un noir de jais, qui prouve qu’autrefois il n’y avait là que peu de séparation entre les différentes pièces, et que la fumée, alors que l’on fabriquait, montait partout pour s’arrêter au niveau de la charpente que peu à peu elle noircissait à la manière d’un four.

Ce Crêt à Châtron Vieux, comme aussi le Neuf par ailleurs, fut constitué par Jean de Beausobre de Morges à partir de différents autres petits alpages dont celui de Néhémie qui vit ainsi son petit chalet disparaître, repris par la nature. Il commence à acquérir ces parcelles à partir de 1716 semble-t-il, bien que la présence sur celles-ci d’un chalet, le Crêt-à-Chatron-Vieux précisément, de grandes dimensions et daté de 1712, intrigue. Il est ainsi possible que de Beausobre ait pu acquérir le gros du pâturage avant 1716 et que cette date ne corresponde qu’à des adjonctions.



On peut lire cette date de 1712 sur une pierre placée désormais au fond d’une armoire !

Pour ce qui est de la charpente, bien que l'on ait parlé de restructurations possibles, celle-ci reste d'un beau noir de jais, couleur qui prouve sans contestation possible l'ancienneté de la bâtisse.



Acquis  
Pour l'honble Commune du lieu

Fait

De mons<sup>r</sup> françois Fils de feu Mons<sup>r</sup> Jean de Beausobre, de Morges —  
tant a son nom que de mons<sup>r</sup> Jaques de Beausobre son frere du 9. 9. 1740

En l'An mille sept cents quarante; Et le neuvieme Jour  
du mois de Novembre, pardevant moy Notaire soussigné, et les Testmoins  
au bas nommés, Personnelement, S'est estably et Constité, Vertueux et  
Brudent, françois de Beausobre Bourgeois de Morges et Capitaine, d'une  
Compagnie pour le service de France, Et fils de feu mons<sup>r</sup> Jean de Beausobre  
vivant Collonel d'un Regiment Suisse pour le mesme service, Et lequel  
luy constitué, sachant et bien avisé, tant a son nom que de Vertueux  
et Brudent, Jaques de Beausobre son frere, Collonel, dans le mesme service  
duquel il se fait fort, et promet luy faire avouer et ratifier les presentes  
au plus tost, Et VENDRE, cede remis et habandonné purement et irrevocable-  
ment, A l'honble Commune du lieu, en la Vallée du Lac de Joux, le Sieur  
Pierre Moysse Eugren Gouverneur, Egrege David Nicole, Et les Sieurs d'oyse  
Reymond, Jaques David Rochat et Abraham Isaac Rochat Billard, tous Con-  
seillers, icy presents, et acceptants au nom de lad<sup>e</sup> Commune et ses successeurs  
en icelle, Ad s'avoit leur Montagne, passée a l'os et regard, sise et  
Saisissanteriere lad<sup>e</sup> Commune au dessus des Charbonnieres, en tout son contenu  
au Crept Chastron et Malevaux, de mesme que feu mons<sup>r</sup> leur pere  
avoit acquise, de plusieurs particuliers desd<sup>s</sup> Charbonnieres, avec le Châle-  
y construit, fontaines, Cisternes, et la permission des plantes de bois pour  
en bastir en autre, et aussi la concession, d'en pouvoir Cuepser pour l'usage  
de lad<sup>e</sup> montagne, de mesme que les Acte de quelques bouquets de bois mis en reserve  
sur icelle, Item la Chaudiere propre a faire le fromage, et autres meubles de lad<sup>e</sup>  
en quoy que le tout puisse consister, sans reserve de quoy que ce soit, d'icelle  
montagne, limitant, les pièces de plusieurs particuliers desd<sup>s</sup> Charbonnieres, d'orient  
tant que droits de Souveraineté, s'estent d'occident, La montagne de mons<sup>r</sup> Thomas  
avec celle au s<sup>r</sup> Jaques David Rochat de Vent, Et celle a Monsieur de Clunault de  
Montcheran, et du s<sup>r</sup> Jacob Glardon de Vallorbes de Bise, avec aussi foris, fruits  
droits, entrées, sorties, et toutes dependances et appartenances quelconques, Et  
Est faite et passée la presente pure et perpetuelle Vendition pour et moyennant  
le prix et somme pour lad<sup>e</sup> montagne de vingt sept milles florins de Capital et  
quinze cents florins de vins honres, et Cent et sixante florins de vins —  
Le tout, par les s<sup>r</sup> Desputtes, au nom de lad<sup>e</sup> honble Commune payé et labis fait  
a contentent. d'icy mons<sup>r</sup> de Beausobre vendeur, dont elle en porte quitte  
et ses successeurs en icelle a perpetuité, Au moyen de quoy se sont ensuivies  
et icy entendues pour estre suffisamment exprimées les de vestitures, Invoies  
promesses de maintenances en semblable fait requises et necessaires, tous  
Droits Seigneuriaux reserves par lad<sup>e</sup> honble Commune, d'icy en avant payable  
et supportables a peyne de tous dampz, fait et passé a Morges, en presence  
de mons<sup>r</sup> Jean Pierre Samuel Main, Recteur du College de Morges, et du s<sup>r</sup> Pierre  
Reymond marchand du Chenit Les mots de la somme de trois milles florins, pr<sup>s</sup> les concessions  
et meubres

Ci-dessus l'acte d'achat des deux Crêts à Châtron aux fils de Jean de Beausobre, Jaques et François. 30 000 florins plus 1500 de vin, soit en tout 48 000 écus de Berne, cela constituait une jolie somme au sujet de laquelle on avait pu noter :

*L'amodiation est aussitôt faite à Jaques David Guignard pour le prix de 1581 florins. Même en tenant compte de 120 livres de fromage qui sont dues en fin de saison pour la location des chaudières et la réparation des murs, le rendement est nul. Au contraire, considérant qu'un nouveau chalet doit être construit pour plus de 1000 florins, la montagne coûte.*

*En procédant à cet achat, la commune tient surtout compte des forêts, dont la mise à ban permettra la reconstitution rapide et offrira ainsi plus tard des possibilités de coupe à ses communiens. Ceux-ci sont en effet perpétuellement en manque de bois de fente pour leurs activités industrielles<sup>1</sup>.*

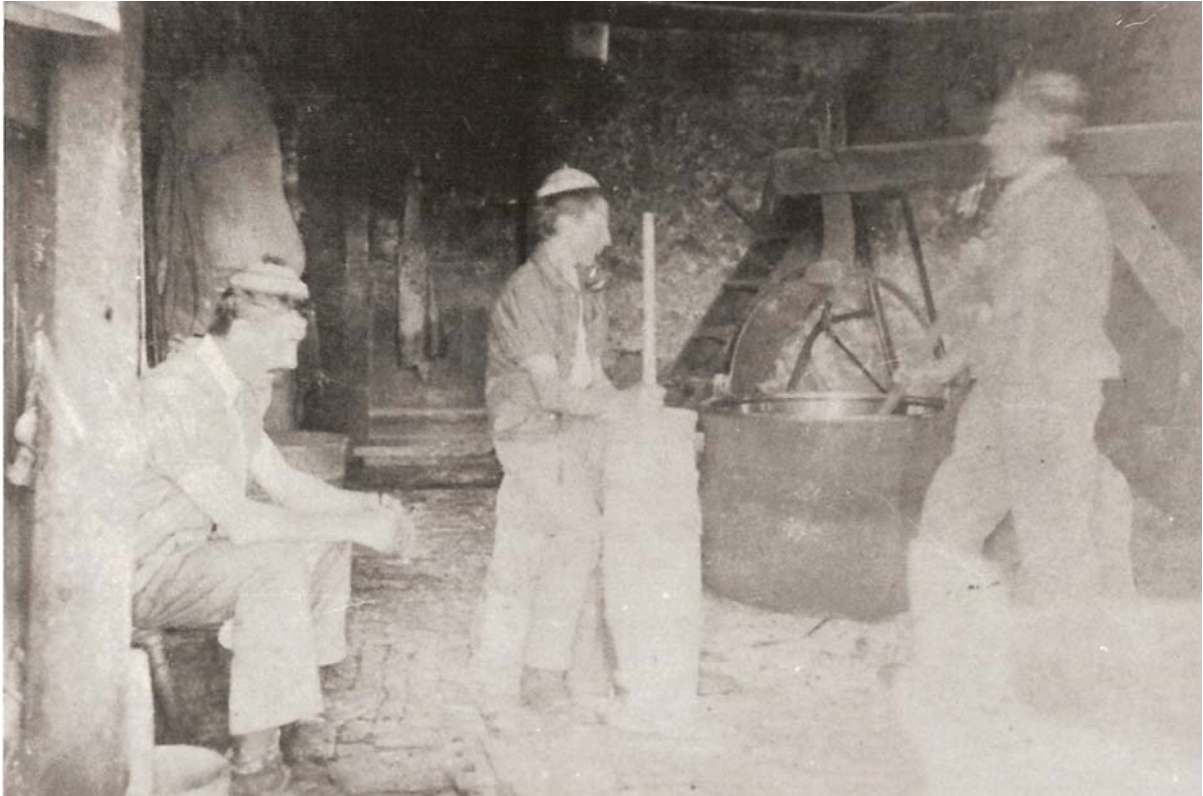
L'un des amodieurs les plus marquants de ces chalets, Fernand Rochat de la Cornaz, parce qu'ayant en son temps, fin du XIXe siècle – début du XXe, accepté de poser pour un photographe professionnel, aura permis de retrouver un peu de l'ambiance de ces hauts.



Des images que l'on voudrait découvrir plus souvent. Fernand est près de son cheval. Le toit du Crêt-à-Chatron-Vieux est encore tout entier recouvert de tavillons. Les chéneaux, incomplètes, ne recueillent qu'une faible partie de l'eau du toit pour l'alimentation des citernes.

---

<sup>1</sup> Histoire de la communauté du Lieu, 1996, p. 75.



Très rare photo d'un intérieur de chalet. Probablement réalisée par le même photographe que ci-dessus. Fernand est à gauche, au milieu le bouèbe et le fromager à droite. On voit la potence supportant la chaudière qui n'est certainement plus celle qu'avaient vendu à la commune les fils de Beausobre en 1740! Le foyer est sans entourage. Au fond la porte pour l'écurie et l'escalier qui monte à l'étage et où l'on trouve sans doute une ou deux chambres tout à fait rustiques. Admirons aussi au passage le pavage du sol.

Le Chalet-Neuf du Crêt-à-Chatron quant à lui fut construit sur le Crêt à Dunand en 1742.

